

*Date de dépôt : 13 octobre 2021*

## **Rapport du Conseil d'Etat**

**au Grand Conseil sur la motion de M<sup>mes</sup> et MM. Thierry Cerutti, Daniel Sormanni, Françoise Sapin, François Baertschi, Ana Roch pour un soutien étatique digne de ce nom en faveur des jeunes en décrochage scolaire**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 5 mars 2021, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une motion qui a la teneur suivante :

*Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :*

- les interruptions prématurées de formation qui touchent chaque année des centaines de jeunes du canton y compris des mineur-es;*
- les conséquences catastrophiques pour l'avenir des jeunes qui sont engendrées par ce phénomène préoccupant;*
- que l'Etat ne doit pas se contenter de marquer son soutien à la formation obligatoire jusqu'à 18 ans, mais qu'il doit engager les moyens nécessaires dans la formation pour les jeunes, avec une attention particulière pour celles et ceux en situation scolaire difficile;*
- qu'il est inacceptable de laisser de jeunes gens livrés à eux-mêmes sans diplôme de fin d'études, ou de formation professionnelle,*

*invite le Conseil d'Etat*

*à ne pas se contenter de l'accompagnement rendu obligatoire par FO18, mais à assurer le suivi des élèves afin de les mener à une formation certifiante.*

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Avec un marché du travail sous tension et toujours plus exigeant, l'obtention d'un premier diplôme représente un bagage indispensable pour une insertion socio-professionnelle réussie. C'est pourquoi la lutte contre le décrochage scolaire constitue une priorité du Conseil d'Etat : un jeune, un diplôme, un avenir.

Introduite depuis la rentrée 2018, la formation obligatoire jusqu'à 18 ans (FO18) vise à réduire la proportion de jeunes qui interrompent leur formation sans diplôme. Pour atteindre cet objectif, des mesures sont mises en place tant pour les élèves en grande difficulté scolaire à l'issue du cycle d'orientation (CO), que pour les jeunes de l'enseignement secondaire II (ESII) en décrochage scolaire afin qu'ils construisent un projet de formation.

Durant l'année 2018-2019, ce dispositif a conduit au maintien dans le système de formation d'environ 550 jeunes en rupture et le retour en formation de près de 340 jeunes qui l'avaient quitté avant 18 ans.

Cette première phase de déploiement a principalement porté sur un meilleur suivi des élèves au sein de leur établissement scolaire, un renforcement de CAP Formations et, surtout, au développement de nouvelles offres de formations pré-qualifiantes dans les centres de formation professionnelle (CFP) et par le biais de modules spécifiques (remobilisation, etc.).

### Mesures pour amener les jeunes à intégrer une formation certifiante

Ces dernières années, les CFP ont mis en place des classes préparatoires professionnelles qui ont pour objectif de donner aux élèves du CO issus des filières LC (langues vivantes et communication) ou CT (communication et technologie) les connaissances nécessaires à une entrée en première année de formation plein temps. Le CFP Arts par exemple « prépare » les élèves pour le concours d'entrée de première année CFC en les initiant aux diverses techniques artistiques. Les classes préparatoires professionnelles *cuisine et coiffure* (CFP Services et hôtellerie/restauration) ainsi que celle consacrée à la *mécanique automobile* (CFP Technique et centre de formation pré-professionnelle (CFPP)) visent, quant à elles, une entrée en formation duale par une approche professionnelle du métier. Dans tous les cas, il s'agit de donner aux élèves une première expérience de type professionnelle et les bases des métiers choisis.

Dans le cadre de la mise en place de la formation obligatoire jusqu'à 18 ans, des offres d'accompagnement spécifiques ont été créées afin

d'accompagner les élèves qui n'ont plus la possibilité de continuer dans un cursus scolaire, vers une entrée en apprentissage.

### ***Les stages par rotation***

Ceux-ci s'adressent à des élèves qui n'ont pas de projet professionnel défini et qui désirent expérimenter différents domaines professionnels par le biais de stages dans les CFP. Une place importante est laissée à la découverte pratique de plusieurs CFP, avec l'objectif de permettre l'identification de préférences au premier semestre, puis leur confirmation durant le second semestre. En parallèle, les élèves bénéficient d'un accompagnement en remédiation scolaire ainsi qu'une préparation aux examens d'apprentissage, dispensés au sein du CFPP.

### ***Le module remobilisation***

Ce dispositif prend en charge des élèves fragilisés qui ont besoin de se réappropriier le cadre scolaire. L'objectif de ce module est de permettre à l'élève d'identifier ses compétences, de se fixer des objectifs et d'initier une démarche de formation professionnelle. Trois axes sont travaillés en priorité : l'orientation professionnelle, les compétences scolaires et le développement de la confiance en soi.

### ***Le module vers l'apprentissage***

Ce module s'adresse à des jeunes ayant un projet professionnel défini, désirant bénéficier d'une aide concrète et d'une mise à niveau scolaire pour entrer en apprentissage à la rentrée suivante. Il est construit autour de 2 axes : remédiation scolaire et coaching par des professionnels de l'insertion.

### ***Les classes préprofessionnelles duales***

Ces classes concernent des jeunes ayant confirmé leur choix professionnel et ayant fait les démarches pour trouver un stage de 10 mois en entreprise. Ils sont ainsi 2 jours en classe où ils bénéficient d'une remédiation scolaire et 3 jours chez leur employeur où ils acquièrent une expérience professionnelle concrète.

### ***Préapprentissage de cuisine et intendance***

Les élèves ayant un projet professionnel en cuisine ou en intendance peuvent s'essayer au monde professionnel par le biais d'un stage de 10 mois mis en place en collaboration avec l'Organisation romande pour l'intégration et la formation professionnelle (ORIF) et la cafétéria du CFP Nature et

environnement. Cette formation est complétée par une remédiation scolaire et un accompagnement individualisé.

### **Devenir des élèves après une mesure FO18**

Entre 35 et 40% des élèves intègrent, à l'issue de leur année dans une mesure FO18, un apprentissage dual ou plein temps.

Les élèves sans solution qui seraient encore mineurs sont, quant à eux, pris en charge par CAP Formations qui continuera l'accompagnement vers une formation qualifiante jusqu'à leur majorité au moins. Les majeurs peuvent également s'inscrire à CAP Formations sur une base volontaire et ce jusqu'à 25 ans.

En 2019, 2 244 jeunes, toutes classes d'âge confondues, ont ainsi bénéficié de l'aide de CAP Formations, les mineurs représentant 19% des effectifs. Le taux de retour en formation après une année est de 66%, 50% d'entre eux privilégiant la voie de l'apprentissage.

### **Bilan 2019-2021 : vers une amélioration de la prise en charge**

En vue de la rentrée 2019, le déploiement de FO18 a été ajusté en s'appuyant sur le bilan de la première année, une évaluation par le service de la recherche en éducation (SRED) et l'intensification de la collaboration avec les partenaires externes (milieux professionnels, associatifs, communes). A la rentrée 2019, la poursuite de la formation obligatoire jusqu'à 18 ans a visé à améliorer l'offre interne proposée par le département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP) et développer des collaborations avec des partenaires externes qui répondent de manière cohérente aux besoins des jeunes en situation de décrochage. Il s'agit en particulier d'offrir un dispositif d'orientation solide permettant à chaque jeune d'articuler un projet de formation; de prévenir le décrochage scolaire auprès de jeunes à risque; de proposer des formations pré-qualifiantes et qualifiantes – en partenariat avec des acteurs internes et externes au DIP – pour s'insérer à terme dans le monde professionnel; d'accompagner les jeunes avec des professionnels provenant de domaines complémentaires pour un pronostic de réussite plus élevé. En outre, une réflexion a été menée pour proposer une prise en charge pour les jeunes en grande vulnérabilité : jeunes hospitalisés, jeunes en milieu fermé, jeunes atteints de troubles de la santé physique ou psychique, etc.

La rentrée 2020 a constitué la 3<sup>e</sup> rentrée du dispositif FO18 et permis d'améliorer considérablement la qualité de la prise en charge. Les offres d'origine (modules remobilisation, vers l'apprentissage, stages par rotation,

classes préprofessionnelles duales, préapprentissage de cuisine et préparatoire automobile) ont été reconsidérées dans l'optique de :

- favoriser la perméabilité au sein des différentes offres FO18;
- renforcer les liens avec le monde professionnel;
- trouver des solutions alternatives pour les élèves les plus fragiles.

### ***Perméabilité de l'offre***

La prise en charge est à présent centrée sur le parcours et le projet de l'élève et n'est plus déterminée uniquement par son orientation dans une des offres. De ce fait, les stages dans les CFP auparavant réservés aux élèves des stages par rotation, ont été ouverts, dès novembre, à l'ensemble des élèves FO18 le désirant. Les élèves du module remobilisation ou vers l'apprentissage ont pu expérimenter un domaine professionnel ou confirmer une orientation. Cette perméabilité a montré de nombreux bénéfices : elle a offert une première expérience métier à faire valoir auprès des entreprises et a clairement favorisé l'intégration aux filières plein temps des élèves du module remobilisation. Alors qu'en 2020, un élève avait intégré une voie plein temps, on en comptait 7 en 2021.

De même, la possibilité d'élargir l'accès de ces stages à l'ensemble des élèves de l'ESII à partir de mars a participé à l'amélioration du processus global de réorientation. Près de 70 élèves de l'Ecole de culture générale (ECG), du Collège de Genève ou de l'Ecole de commerce ont ainsi pu faire des stages de 6 semaines dans les CFP de leur choix, tout en restant inscrits dans leur établissement d'origine. Ils ont ainsi construit et consolidé des projets alternatifs à la filière généraliste et ont bénéficié d'une première expérience métier durant une période où les stages en entreprise étaient, en raison de la situation sanitaire, difficiles à mettre en place.

Cette ouverture, favorisant une cohérence des parcours des élèves, a été appréciée par les établissements scolaires et par les élèves concernés.

### ***Liens avec le monde professionnel***

Une collaboration a été mise en place avec la Fédération romande des entreprises (FER Genève) dans le but de développer des stages d'immersion préprofessionnelle en entreprise. Ceux-ci, d'une durée d'un mois, ont permis aux élèves issus de l'ensemble des offres, de se confronter aux impératifs et aux exigences du monde professionnel. Une vingtaine de stages de ce type ont ainsi été organisés dans des domaines répondant aux orientations des élèves (vente, restauration, mobilité, etc.). Un processus de sélection, de préparation et de coaching des jeunes a été élaboré afin de les préparer aux

mieux aux stages. L'expérience a été positivement reçue par les entreprises qui ont apprécié la qualité des candidatures et la disponibilité des formateurs. Une demi-douzaine d'élève ont ainsi pu signer des contrats d'apprentissage suite à leur stage d'immersion professionnelle.

### *Des solutions pour les élèves les plus fragiles*

Un certain nombre d'élèves se caractérise par un refus du cadre scolaire et/ou un absentéisme important. Afin de pouvoir répondre aux problématiques posées par ces situations, dans le cadre d'EQIP<sup>1</sup>, une collaboration étroite a été mise en place avec des dispositifs externes proposant des prises en charge éducatives, thérapeutiques ou axées sur l'insertion. Cela a permis de trouver des solutions adaptées à l'ensemble des profils et de répondre, en partie, à la problématique du décrochage scolaire.

L'effet des différentes mesures mises en place depuis la rentrée 2020 n'a pas encore pu être évalué. Cependant, au niveau du ressenti des équipes enseignantes et des élèves, il apparaît clairement que les possibilités de stages en CFP ou en entreprise ont largement contribué à donner du sens aux mesures FO18 et ont favorisé l'intégration des élèves dans des formations qualifiantes.

### **Evolution pour 2021-2022**

Pour la rentrée 2021, l'organisation du dispositif FO18 devrait évoluer : cette nouvelle organisation a pour but de réunir sous un même service l'ensemble des prestations visant à soutenir les élèves dans leur parcours de formation et de garantir un suivi de qualité.

#### *Effectifs prévus pour la rentrée 2021*

<b>Offres FO18</b>	<b>Nombre d'élèves</b>	<b>Places disponibles</b>
Classe pré-professionnelle duale	49	48
Pré-apprentissage cuisine	6	8
Préparatoire auto	12	12
Remobilisation	45	45
Stages par rotation	155	156
Module vers l'apprentissage	128	128
<b>Total général</b>	<b>395</b>	<b>397</b>

<sup>1</sup> Groupe pour l'encouragement à la qualification et à l'insertion professionnelle.

## Les indicateurs du décrochage de la formation (2019-2020)

Entre la rentrée scolaire 2019 et 2020, 846 jeunes ont connu un décrochage; c'est une baisse notable par rapport à l'année précédente.

Ainsi, sur l'ensemble des jeunes en décrochage : 758 jeunes de l'ESII ont interrompu leur formation et 88 n'ont pas repris une formation après un échec aux examens de fin de formation. Au total, 3,7% des jeunes qui ont fréquenté les filières de l'ESII menant, en principe, à une première certification (sans les formations pour adultes) n'ont pas poursuivi leur formation jusqu'à l'obtention du titre.

Ce taux est en baisse sensible par rapport à l'année précédente (4,8% en 2018-2019). Les efforts multiformes faits pour pallier les risques de décrochage ont contribué à ce résultat. En outre, certaines des mesures particulières mise en place durant la crise sanitaire pourraient avoir joué un rôle dans cette dynamique.

Ces dispositions ont permis à davantage de jeunes de poursuivre leur formation dans le degré suivant (ou de passer d'une formation pré-qualifiante à une formation qualifiante). Elles ont, d'une certaine manière, donné une plus grande fluidité aux parcours de formation des jeunes. Le taux de décrochage des mineurs n'existe quasiment plus (0,3% soit 35 élèves). Il s'agit le plus souvent :

- de jeunes sans formation, mais encore en contact avec la direction de l'ESII pour trouver une solution de formation;
- de jeunes effectivement décrocheurs, le plus souvent âgés de quasiment 18 ans (à 1 ou 2 mois près) pour lesquels une solution satisfaisante n'a pu être trouvée.

Concernant les majeurs, un décrochage ne signifie pas qu'elles et ils ont tous perdu contact avec le système de formation, ou alors de façon transitoire pour certains (reprise d'une formation après un laps de temps long sans formation). En outre, un nombre significatif (46% environ<sup>2</sup>) d'entre eux sont enregistrés à CAP Formations, guichet unique pour un retour en formation. Ces jeunes participent donc, malgré un décrochage, à un suivi à visée de reprise de formation, selon des modalités qui varient en fonction de la situation de chacun et chacune et notamment de son âge.

Dans près de 90% des cas, l'interruption intervient avant l'accomplissement complet du cursus de formation et dans 10% des cas, elle est consécutive à un échec aux examens de fin de formation. Le moment de l'interruption se situe plus souvent lors du passage entre deux années

---

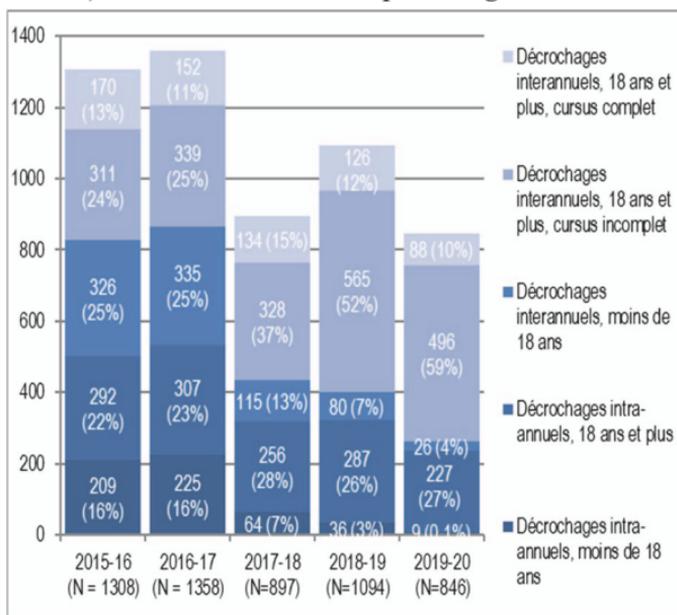
<sup>2</sup> Les données concernant l'année 2019-2020 seront disponibles en octobre.

scolaires (69% des cas) que durant l'année scolaire (31% des cas). Le risque de décrochage est ainsi accru durant la période des vacances d'été, moment entre autres des décisions de réorientation ou de redoublement.

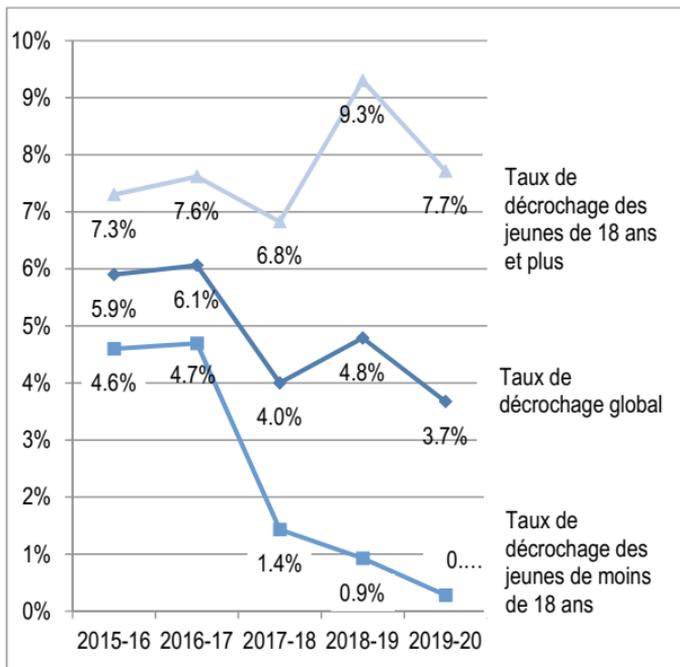
Considérant l'âge, les jeunes âgés de moins de 18 ans au moment de l'interruption de leur formation ne représentent plus que 4% de l'ensemble des décrocheurs (*Fig. 1*) alors qu'ils en représentaient 41% avant la mise en place de FO18. La formation obligatoire jusqu'à 18 ans est donc effective.

Cependant, le décrochage des majeurs reste sensible, du même ordre que celui observé avant la mise en place de la formation obligatoire jusqu'à 18 ans, malgré les circonstances particulière de cette année scolaire. Ce constat souligne, malgré un maintien en formation prolongé y compris pour les élèves les plus vulnérables scolairement, les difficultés à intégrer et à se maintenir, pour toutes et tous, dans une formation certifiante. Même avec le maintien en formation des jeunes jusqu'à 18 ans, il reste une marge de progression pour augmenter l'accès et le maintien des plus fragiles en formation jusqu'au premier diplôme (*Fig. 2*). Le dispositif CAP Formations renforce d'ores et déjà son action pour cette catégorie de jeunes.

### 1. Nombre de décrochages sur une année complète (d'août à août), selon le cursus accompli et l'âge



## 2. Taux de décrochage dans l'enseignement secondaire II selon l'âge



Sources : SRED – nBDS / Cognos

### La part des mesures de préqualification dans la formation des jeunes

Au 31 décembre 2020, 1 388 jeunes sont en formation dans l'une ou l'autre des mesures de pré-qualification. Certains le sont pour la première fois, et d'autres, en raison de l'obligation de formation jusqu'à 18 ans, prolongent la période de pré-qualification en cas d'absence d'orientation dans une filière certifiante. Ensemble, ces jeunes représentent environ 6 à 7% des effectifs du secondaire II. Cette proportion est en hausse depuis l'obligation de formation jusqu'à 18 ans (intégration d'élèves auparavant décrocheurs et qui restent maintenant plus d'une année dans les mesures de pré-qualification).

Parmi eux, 487 (un tiers) sont dans des mesures étiquetées « FO18 ». Il s'agit en principe de jeunes qui ont déjà fait une mesure pré-qualifiante (préparatoire de l'ECG, préparatoire de l'Ecole de commerce) et qui n'ont pas pu accéder à une première année qualifiante ou d'élèves issus du CFPP qui ont terminé leur année sans signer de contrat d'apprentissage.

En termes de transition, entre 14% et 17% environ des élèves issus du CO commencent l'ESII dans un programme de pré-qualification, depuis 2015. Afin de pouvoir diminuer le nombre d'élèves n'ayant pas accès, à la fin de leur cursus, à une formation qualifiante, le projet de réforme du cycle d'orientation (PL 12974) a intégré dans sa réflexion la prise en charge des élèves les plus fragiles. Ses objectifs sont de réduire le nombre de situations d'élèves en situation de décrochage par des mesures systémiques comme individuelles. Ces mesures (p. ex. le repérage précoce des élèves fragiles en risque de décrochage, les dispositifs de prise en charge) sont en cours de construction.

De même, dans un souci de sécuriser les parcours des élèves, les services de suivi de l'élève des directions de l'enseignement obligatoire et de l'ESII collaborent pour améliorer le processus (révision des étapes et du calendrier de la transition) et développer les outils en vue d'optimiser la transmission des informations entre les directions des cycles et les directions des établissements de l'ESII.

Une détection précoce du décrochage dans le cursus de l'élève demeure en effet essentielle pour diminuer les ruptures de formation et la succession de mesures de transition.

## **Conclusion**

Enfin, il faut mentionner que toutes les mesures prises depuis 2013 et soutenues par le Grand Conseil ont permis d'augmenter le taux de certification à Genève : selon l'Office fédéral de la statistique (OFS), en 2018 près de 88% des jeunes résidant à Genève possédaient à 25 ans un diplôme de niveau secondaire II, soit 4 points de pourcentage de plus qu'en 2015.

Le Conseil d'Etat constate que la voie suivie depuis le début des années 2010 porte ses fruits, et que la mise en place de la formation obligatoire jusqu'à 18 ans renforce encore l'accompagnement et le suivi pour l'ensemble des mineurs du canton. Elle participe à l'insertion des jeunes en proposant des mesures adaptées à la situation et au projet de chacune et chacun.

Mis en œuvre depuis 3 ans, FO18 sort à la rentrée 2021 de sa phase pilote pour se stabiliser dans le périmètre ordinaire des prestations. Cette nouvelle étape s'accompagne de la création du service Parcours Individualisés au sein de l'ESII qui vise à d'offrir des accompagnements individualisés de manière standardisée, avec une réactivité accrue. La coordination, dans un service dédié, de tous les partenaires et personnels qui œuvrent de manière collective au suivi des jeunes qui réclament des prestations spécifiques, permettra

d'augmenter l'offre pour répondre au besoin, de réduire les délais d'attente, et de bénéficier d'une plateforme d'observation plus immédiate.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Michèle RIGHETTI

Le président :  
Serge DAL BUSCO